

CRÉER UN CLUB

Pour créer une association sportive telle qu'un club de basket, il faut respecter les principes de la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations, c'est-à-dire :

- être créée par deux (2) personnes minimum
- avoir un but non lucratif
- ne pas enrichir les membres fondateurs de l'association

Par la suite, il faut remplir les démarches administratives : statut, déclaration, demande d'affiliation, inscription au répertoire des associations, publication au Journal Officiel.

Des aides à la création sont disponibles de la part des communes, de la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) et de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

1. Définir les statuts

Cette première étape est la plus importante. Toute association loi 1901 se doit de rédiger des statuts, un document indispensable qui stipule les règles de fonctionnement de la structure.

Les statuts rassemblent effectivement des informations au sujet de l'association, sa gestion et son fonctionnement général. Ils doivent être rédigés par les fondateurs de l'association et comporter plusieurs mentions obligatoires. Par exemple, la dénomination de l'association et son but. Il faut également y préciser le siège social et les moyens dont elle dispose.

Exemple de statuts pour association de basket-ball

CRÉER UN CLUB

2. Désigner les dirigeants par une Assemblée Générale

Une fois les statuts rédigés, il s'agit de désigner les dirigeants et les membres du bureau, ainsi que leurs rôles respectifs au sein de l'association.



Une fois que vous avez rassemblé suffisamment de monde autour de votre projet, et que certaines personnes vous ont confiées vouloir faire partie de ce projet, il est désormais impératif de planifier et d'organiser une Assemblée Générale Constitutive. Celle-ci aura pour but de désigner les administrateurs et d'élire les tous premiers membres du bureau.



3. S'enregistrer en préfecture

La déclaration en préfecture est indispensable. Elle équivaut à l'acte de naissance de l'association.

Cette déclaration doit intervenir après la première Assemblée Générale. Pour cela, certains documents sont à fournir impérativement, comme le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive daté et signé, ou encore les statuts de l'association.



CRÉER UN CLUB

4. Demande la publication au Journal Officiel

Il s'agit là d'une mission relevant de la préfecture. Sachez qu'il est désormais possible de réaliser cette demande en ligne. Une fois la publication faite, la préfecture doit vous fournir un justificatif qui atteste de la bonne publication audit journal de l'association.

Une fois l'association créée et enregistrée en préfecture, il est enfin possible de créer un compte en banque au nom de votre association, tout comme de souscrire une assurance de responsabilité civile et bien entendu, de déclarer ses éventuels salariés auprès de l'URSSAF.

5. S'affilier à la FFBB

Si l'association veut pouvoir accéder aux compétitions, elle doit s'affilier à une Fédération sportive agréée. À partir de son affiliation, elle pourra également demander un agrément pour obtenir des subventions de l'État et acheter des licences qu'elle pourra revendre à ses adhérents. Pour une association sportive, cette affiliation comporte toutefois son lot d'obligations, comme une application sans failles des règlements fédéraux.

L'affiliation se fait via [ce formulaire](#), accompagné des pièces justificatives, à renvoyer à creationclub@ffbb.com

L'affiliation est valable un (1) an. Elle est renouvelée sur demande expresse de l'association et est acquise dès lors que le Bureau Fédéral ne l'a pas refusée dans un délai de quinze (15) jours.

CRÉER UN CLUB

6. Demander l'agrément Jeunesse et Sport

L'agrément de Jeunesse et d'Éducation Populaire (plus couramment appelé Jeunesse et Sport) est un label officiel prenant la forme d'un partenariat passé avec l'État, et qui prouve l'engagement et la reconnaissance de la structure associative envers ses publics.

Cet agrément donne le droit à l'association sportive d'ouvrir un début de boisson dans son gymnase, d'obtenir des avantages fiscaux, de demander des subventions ou encore de faire bénéficier à ses membres de coupons sports.

Pour obtenir l'agrément, la demande doit être faite auprès du Préfet dont dépend le siège social de l'association. Pour la demande d'agrément, il faut fournir :

- Les statuts de l'association
- Le règlement intérieur
- Le règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage
- Les procès-verbaux des trois (3) dernières AG
- Les bilans et comptes d'exploitation de l'entreprise pour les trois (3) dernières années